
*Vu le code de l'éducation et notamment l'article R712-13 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008.*

Délibération CAC n° 1- 2024

1- Approbation du procès-verbal du Conseil académique plénier du 15 décembre 2023

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Votants : 47

Présent.es : 35

Représenté.es : 12

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 42

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Document en annexe : procès-verbal de la séance du conseil académique plénier du 15 décembre 2023

Le procès-verbal du conseil académique plénier du 15 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

29 MARS 2024

29 MARS 2024

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article R712-13 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008.
Vu la Délibération du conseil d'administration plénier du 28 juin 2019*

Délibération CAC n° 2- 2024

2- Composition de la commission de modification des statuts

Les personnes suivantes se sont portées candidates :

Au titre de représentant des élu.es enseignant.es chercheur.es-chercheur.es : Emmanuel GUISELIN

Au titre de représentant des élu.es personnels Biatss : Roland TRIQUE

Au titre de représentant des élu.es doctorant.es : Louis AMIOT

Au titre de représentants des étudiant.es : Maël RIZZON - Eliott LESUEUR

Membres en exercice : 81

Vote du conseil académique

Membres en exercice : 81

Votants : 45

Représentant des élu.es enseignant.es chercheur.es-chercheur.es :

Emmanuel GUISELIN : 45 voix

Représentant des Personnels Biatss :

Roland TRIQUE : 45 voix

Représentant des doctorant.es :

Louis AMIOT : 44 voix

Représentants des étudiant.es

Maël RIZZON : 17 voix

Eliott LESUEUR : 25 voix

Blancs : 3

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA



Emmanuel GUISELIN, Roland TRIQUE, Louis AMIOT, Eliott LE SUEUR sont élus à la commission de modification des statuts.

*Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :*

29 MARS 2024

29 MARS 2024